

<b>Zeitschrift:</b>	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Société Forestière Suisse
<b>Band:</b>	59 (1908)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Du perfectionnement professionnel (scientifique et pratique) des agents forestiers suisses [fin]
<b>Autor:</b>	Bolley, H.-E.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-784035">https://doi.org/10.5169/seals-784035</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

---

59<sup>me</sup> ANNÉE

OCTOBRE 1908

N<sup>o</sup> 10

---

## Du perfectionnement professionnel (scientifique et pratique) des agents forestiers suisses.

Rapport présenté à la Société des Forestiers suisses dans son assemblée à Sarnen, en juillet 1908.

(Fin.)

### I. Meilleure préparation.

A ce point de vue il paraît désirable surtout que les conditions d'entrée à l'Ecole soient rendues plus difficiles sous le rapport de la connaissance des langues, au moins française et allemande. Puis, pendant le cours des études, il y aurait lieu de chercher à développer davantage l'indépendance du jugement, le sens critique et d'observation des élèves en :

- les chargeant de rapports sur les choses vues et entendues et sur leurs lectures ;
- les faisant collaborer à la constitution, à l'entretien et à l'enrichissement des collections de l'Ecole ;
- leur offrant un cours libre ou obligatoire de préparations botaniques, zoologiques et de photographie.

Puis il conviendrait, plutôt que d'augmenter la durée des études, de porter celle du stage à 18 mois ou 2 ans, et de donner pendant ce temps une situation semi-officielle aux candidats en les indemnisant pour les travaux auxquels on les ferait collaborer. Une partie du stage devrait être employée à la surveillance des travaux de reboisement et de correction subventionnés, et à des rapports sur ces travaux ; — aux travaux de la station centrale de recherches ; à des missions. Une fois le stage accompli et le brevet d'éligibilité acquis, la Confédération devrait s'entendre avec les cantons pour obtenir que les jeunes techniciens dans l'attente d'un poste fixe, fussent suffisamment occupés et rénumérés. Cette activité pourrait être utilement combinée avec la continuation de l'étude des langues.

## **II. Amélioration de la situation des agents.**

Améliorer les traitements, décharger les agents qui sont trop chargés, les libérer de la préoccupation trop aiguë du gain, ce serait dégager beaucoup de capacités aujourd’hui latentes.

Cette dernière amélioration sera une des plus difficiles à obtenir et une des plus lentes à se produire, car, si on doit chercher d'une part à diminuer l'étendue des arrondissements, on doit, d'autre part, tendre à en rendre la gestion plus complète, plus intensive, plus rationnelle, à la fois plus technique et plus commerciale. Mais si on ne peut ou ne veut passer tout de suite à l'augmentation désirable du nombre des agents, on pourrait multiplier les places d'adjoints qui seraient d'excellentes écoles pratiques pour les candidats.

Une amélioration qu'on pourrait obtenir plus facilement et presque immédiatement, serait celle d'un emploi par les cantons de la subvention fédérale aux traitements, plus conforme à son but.

## **III. Développement des occasions de culture intellectuelle et de rapprochement entre agents.**

Nous avons sous la main des moyens variés dont il n'est fait aucun emploi, ou dont l'emploi pourrait se développer :

La bibliothèque fédérale pourrait être enrichie et devrait être enrichie des nouveautés principales et sans omettre celles en langue française ou italienne ;

les revues dont les Inspectorats cantonaux sont presque tous abondamment gratifiés, devraient être mises en circulation ;

les agents devraient être réunis en conférences cantonales régulières pour discuter non seulement des questions de service, mais encore de l'amélioration de celui-ci ; tel canton qui a prévu ces conférences dans sa loi ou son règlement, ne les tient absolument que sur le papier ;

les cours de perfectionnement de Zurich ; si ces cours n'ont pas rendu tout ce qu'on en attendait, ils ont été par contre très appréciés par de nombreux agents pour lesquels ils ont été un régal intellectuel ; je crois que ce serait un grand bien que de recommencer ;

les agents pourraient être appelés à participer comme à tour de rôle aux travaux des commissions fédérales, de la station de recherches, etc. ;

il y aurait lieu d'encourager les agents considérés comme aptes à recevoir des stagiaires, par des indemnités; modifier l'organisation des assemblées de la Société suisse des forestiers; l'organisation actuelle est défectueuse en ce sens qu'elle prend trop les agents de montagne à leurs travaux en été, et que pour tous, les longues séances administratives ou les discussions en chambre pendant la période caniculaire tournant à la distillation en vase clos, sont plutôt des épouvantails que des attraits; la Société pourrait, comme la vaudoise, avoir deux assemblées: une en hiver pour les nominations, les rapports administratifs et les travaux; l'autre en été pour les excursions qui gagneraient à être moins vastes, moins rapides, moins chargées de collations, mais plus animées par la libre discussion;

une plus large rétribution des collaborateurs à notre excellent organe social, le „Journal forestier suisse“, le seul lien vraiment effectif qui, aujourd’hui, unisse en quelque mesure les membres du corps forestier suisse, apporterait, p. ex., un peu d'allégement à l'écrasante charge de nos vaillants rédacteurs, en augmentant le nombre des collaborateurs et en stimulant la capacité productrice de ceux qui le sont déjà. L'attrait de notre journal pourrait aussi être augmenté par des compterendus des assemblées de sociétés savantes, sociétés des sciences naturelles, de géographie, Heimatschutz, etc. et s'affilier à ces sociétés;

l'emploi des revenus du fonds de Morsier et de ce fonds lui-même pourrait être organisé sur des bases nouvelles; la Société pourrait, p. ex., penser à la fondation d'un Musée forestier, encourager des conférenciers forestiers et même les solliciter; envoyer de ses membres en mission dans les congrès étrangers ou au moins les défrayer en partie; subventionner des écrits de vulgarisation; appeler elle-même des conférenciers du dehors et en faciliter l'audition à ses membres; subventionner l'achat d'instruments, p. ex. d'appareils de météorologie, de microscopes, etc. etc.

les inscriptions aux travaux de concours sont à considérer plutôt comme un résultat de l'entrain intellectuel que comme un moyen de le provoquer.

Arrivé au terme de mon étude, je vous avoue, Monsieur le Président et Messieurs, mon grand embarras à résumer en peu de mots le rôle que notre Société aurait à remplir, l'attitude qu'elle aurait à prendre; plusieurs questions sont hors de sa sphère d'influence. Cependant comme les débats qui auront lieu dans cette enceinte peuvent avoir quelque écho au dehors, je vous proposerai de prendre les résolutions suivantes:

La Société des forestiers suisses:

Considérant la grande utilité qu'il y aurait à élargir l'action du corps forestier suisse pour obtenir une exploitation à la fois plus technique et *plus commerciale* des forêts suisses, (d'autant plus indiquée que la production indigène ne suffit pas et que la Suisse doit recourir à l'importation de grandes quantités de bois) et former une base plus sûre pour les études, les expériences et la statistique, en mettant les agents forestiers à même de se tenir au courant des progrès scientifiques et pratiques dans le domaine de la sylviculture;

considérant que les moyens d'y arriver sont en partie aux mains de l'Etat (Confédération ou canton);

reconnaissant qu'il y a lieu pour elle-même d'y appliquer tous les moyens dont elle dispose actuellement ou qu'elle pourra créer, émet les vœux et prend les décisions suivantes:

*I. Vœux:*

- 1<sup>o</sup> la préparation des agents forestiers est à améliorer spécialement par l'allongement du stage dont la durée sera de 18 mois ou de 2 ans;
- 2<sup>o</sup> la situation matérielle des agents en service doit être mieux assurée et doit être améliorée; il est désirable que les candidats porteurs du brevet d'éligibilité reçoivent immédiatement une situation officielle, soit au service cantonal comme adjoints, aménagistes ou ingénieurs pour les routes forestières, soit au service fédéral, comme aides à la station de recherches, ou comme surveillants des travaux d'afforestation et de défense ou de corrections subventionnés; il y a lieu de veiller à un emploi de la subvention fédérale aux traitements des agents plus conforme à son but, et à une augmentation du nombre des arrondissements et des places d'adjoints; il est désirable que la durée des fonctions soit portée à un minimum

de 6 ans, et qu'il soit organisé une caisse de retraites pour les cas d'invalidité prise au service ou pour ancienneté dans le service;

3<sup>o</sup> le contact entre agents et la connaissance des progrès scientifiques et pratiques devraient être entretenus et stimulés par:

des conférences cantonales de service qui auraient lieu au moins deux fois par an;

par l'enrichissement de la bibliothèque fédérale et la mise en circulation par les inspections cantonales des journaux et revues spéciales allemands, français et italiens;

par l'organisation de cours de perfectionnement à Zurich au moins tous les deux ans;

par la collaboration aussi étendue que possible des agents aux travaux de la station de recherches, des diverses commissions fédérales ou cantonales pour les affaires forestières, à l'organisation et à la tenue des cours pour la formation du personnel subalterne.

Ces divers vœux seront portés par les soins du Comité à la connaissance des Départements fédéral ou cantonaux dont dépend le service forestier, et des chefs de service au fur et à mesure qu'il en verra la possibilité ou en reconnaîtra l'opportunité.

### *II. Décisions:*

1<sup>o</sup> la Société tiendra deux assemblées annuelles: une assemblée d'hiver destinée surtout aux affaires administratives, aux rapports et aux travaux écrits,

et une assemblée d'été destinée surtout aux excursions, visites et études de travaux sur le terrain et de forêts;

2<sup>o</sup> la Société se fera recevoir comme membre de sociétés savantes, et rendra compte de leurs travaux dans l'organe social;

3<sup>o</sup> ce dernier sera autant que possible développé par une meilleure rétribution des collaborateurs et par l'élargissement de ses informations relatives à l'étranger;

4<sup>o</sup> la Société favorisera et encouragera par l'application des revenus du fonds de Morsier ou de ce fonds lui-même:

la participation de ses membres aux congrès et expositions suisses et étrangers;

les conférenciers suisses ou étrangers qui traiteraient des sujets de nature à concourir au développement professionnel des agents forestiers;

la publication d'écrits émanant de ses membres; l'acquisition par eux de livres et instruments pour des études et observations spéciales;

le développement des collections de l'Ecole forestière ou même la fondation d'un musée forestier qui serait à la disposition non seulement des étudiants, mais des agents forestiers et employés de tous grades, etc.

Vous voyez, mes chers collègues, que la somme des moyens réellement pratiques que j'ai réussi à grouper, est petite. J'en ai le sentiment. Il me reste à vous dire que je n'ai pas traité le point essentiel que je vais vous exposer en quelques lignes.

J'ai dépeint, sans la pousser au noir, dans la première partie de mon étude, la situation difficile, même très difficile de beaucoup de nos collègues. Mais à côté d'eux, il y en a un certain nombre de privilégiés, dont la situation est matériellement bonne, même facile, dont les fonctions, surtout fonctions de haute surveillance et d'inspection, laissent de copieux loisirs pour la chasse et autres sports. Combien serait belle la place à faire dans vos vies, chers collègues, à la science, à la science non pas seulement pour vous-mêmes, mais à la science dans le sentiment de solidarité pour vos collègues qui peinent, qui peut-être vous envient, et atteindront quelques miettes de la table du riche! Et si notre Comité trouve assez graves les symptômes de stagnation dont nous avons parlé pour en porter la préoccupation jusque dans l'ordre du jour de notre assemblée, ne serait-ce pas parce qu'il juge que maint d'entre nous doit faire un sérieux retour sur lui-même? Faisons, mes chers collègues, ce „*mea culpa*“ et qu'il soit l'origine d'un énergique „*sursum corda*“.

*H.-E. Biolley.*

